



# Déclarations et Discours

---

N° 85/15

## VERS UN ACCROISSEMENT DES ÉCHANGES COMMERCIAUX AVEC LES ÉTATS-UNIS

Allocution du Très honorable Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, devant la Chambre de commerce de Kitchener-Waterloo, Kitchener, le 10 octobre 1985.

À maintes reprises par le passé, les Canadiens ont dû faire des choix cruciaux en matière de politique économique et commerciale. Notre économie s'est édiflée sur le commerce et, tout au long de notre histoire, les emplois de Canadiens ont dépendu des échanges commerciaux. Une solide performance dans ce domaine tonifie l'économie, ce qui nous permet d'investir dans les institutions sociales et culturelles qui façonnent notre identité en tant que Canadiens. Nous tenons au régime d'assurance-maladie et à nos autres programmes sociaux. Nous voulons préserver les instruments et les symboles de notre canadienneté. Nous voulons affirmer notre souveraineté sur notre Nord, sur notre expression culturelle, et sur la qualité de notre vie. Pour ce faire, nos emplois doivent être assurés et nous avons besoin d'une croissance soutenue. Et qui dit emplois et croissance, dit commerce.

Toutefois, ces dernières années, la situation économique internationale — le monde dans lequel nous commerçons — s'est profondément transformée. Il est bon de se rappeler ce qui s'est passé la dernière fois que de tels changements se sont produits.

Il y a 50 ans, le monde traversait la grande crise économique. De tous côtés, les pays réclamaient la protection de leurs industries. Les pratiques commerciales restrictives ont alors fait leur apparition, et elles n'ont fait qu'empirer les choses.

Le Canada et les États-Unis ont été les premiers à lutter contre les fortes pressions protectionnistes qui s'exerçaient à l'époque. Nous avons uni nos efforts pour faire disparaître ces obstacles à la croissance. Et en 1935, nous avons conclu un accord commercial bilatéral.

D'autres pays se sont joints à nous en 1938. Et les principes sous-tendant l'accord bilatéral canado-américain ont par la suite jeté les bases du système commercial multilatéral d'après-guerre.

Depuis un demi-siècle, le Canada poursuit une politique de libéralisation des échanges commerciaux. Aujourd'hui plus que jamais, notre prospérité et celle de nos partenaires dépend de l'expansion du commerce international et de la croissance de l'économie mondiale.

Le commerce nous est d'une importance critique. Aujourd'hui, près du tiers de ce que nous produisons est exporté. Peu de pays dans le monde sont autant tributaires du commerce. Pour le Canada, le commerce est source d'emplois. Pourtant, notre part des échanges mondiaux est en baisse. À la longue, cette tendance menace les emplois de milliers de Canadiens et le niveau de vie de la nation tout entière.

Notre gouvernement a été porté au pouvoir pour créer des emplois et encourager la croissance. À cette

fin, nous nous sommes lancés dans une campagne visant à réduire les obstacles au commerce dans le monde et à améliorer l'accès du Canada à tous les marchés.

Nous poursuivons ces objectifs aussi bien au niveau multilatéral, avec tous les pays participant à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce qu'au niveau bilatéral, avec notre principal partenaire commercial, les États-Unis.

Au Sommet de Bonn, en mai, à l'Organisation de coopération et de développement économiques et ailleurs, nous nous sommes joints à d'autres pays occidentaux pour demander la tenue d'une nouvelle série de négociations commerciales multilatérales qui reprendrait là où s'était arrêté le « Tokyo Round ». Mais le consensus du monde industrialisé ne suffit pas à lui seul.

Ainsi, depuis plusieurs mois, nous tentons d'aplanir les divergences entre pays industrialisés et pays en développement en ce qui concerne les négociations commerciales multilatérales. Ce mois-ci, une délégation dirigée par un haut fonctionnaire du ministère des Affaires extérieures se rendra en Asie dans l'espoir d'obtenir un accord sur l'ordre du jour. Des consultations analogues ont déjà eu lieu avec la Colombie, le Chili, le Pérou, l'Argentine et le Brésil.

Et, maintenant, nous avons convenu d'entreprendre avec les États-Unis des discussions qui pourraient conduire à un nouvel accord commercial bilatéral entre nos deux pays.

Comme le marché américain absorbe plus des trois quarts de nos exportations chaque année, il va sans dire que nous sommes très vulnérables à toutes mesures de protection du commerce prises par les États-Unis, que ces mesures visent d'autres pays ou s'appliquent directement à nous.

Certains se demandent pourquoi il y a lieu de s'inquiéter de nos échanges avec les États-Unis. En guise de réponse, je me propose de vous toucher quelques mots d'une menace grave et de trois obstacles majeurs auxquels les Canadiens font face aujourd'hui.

La menace réside dans le fait que des milliers d'emplois au Canada sont compromis aujourd'hui par le protectionnisme qui sévit aux États-Unis. Les obstacles sont les dispositions législatives relatives aux achats aux États-Unis, les sauvegardes et les droits compensateurs.

Il y a d'autres entraves au commerce canadien qui sont institutionnalisées et qui limitent les emplois des Canadiens, mais je me bornerai ce soir à parler des trois obstacles que je viens de mentionner.

Les dispositions législatives sur les achats aux États-Unis peuvent interdire aux Canadiens l'accès au marché des biens achetés ou financés par les gouvernements aux États-Unis, soit aux paliers local, fédéral ou de l'État. Ces dispositions peuvent contraindre des compagnies canadiennes à émigrer de l'autre côté de la frontière pour pouvoir y réaliser des ventes. C'est pourquoi la société Bombardier a dû déménager une usine au Vermont pour vendre des wagons de métro à la ville de New York. De son côté, la société *Flyer Industries* du Manitoba, qui produit des autobus, a dû déménager ses chaînes de montage final au Minnesota. La Commission du transport urbain de l'Ontario a des problèmes semblables.

Si nous parvenions à écouler 1 pour cent seulement des produits maintenant contrôlés par la politique des achats aux États-Unis, nous accroîtrions nos ventes de 5 milliards de dollars. Pourtant, ce marché qui est à nos portes nous est virtuellement exclu. Voilà un obstacle dont nous aimerions discuter dans le cadre de toute négociation commerciale.

Les mesures dites de sauvegarde permettent à un pays de protéger temporairement son industrie nationale lorsqu'il peut être prouvé que les importations causent un préjudice sérieux à cette industrie. Ces mesures doivent s'appliquer à tous les pays, peu importe si les exportations d'un pays en particulier contribuent au problème. Ainsi, si l'acier japonais fait problème chez nos voisins, les États-Unis se « protègent » contre les exportations d'acier de tous les pays, y compris le Canada. Nous pouvons donc ressentir les effets d'actions dirigées contre d'autres pays.

Cette mesure a mis en péril les emplois de Canadiens dans le secteur sidérurgique, et il en a été de même des produits liés au pétrole.

Voilà un obstacle dont nous aimerions discuter dans le cadre de toute négociation commerciale.

Les droits compensateurs et antidumping font partie d'une série de mesures dites de « protection exceptionnelle » destinées à faire contrepoids à la fixation de prix abusifs ou aux subventions déloyales par certains des pays exportateurs. Les menaces d'imposition de droits compensateurs se multiplient aux États-Unis, mettant ainsi en danger des emplois canadiens dans des industries d'exportation comme le bois d'œuvre, l'acier, l'uranium et les framboises, pour n'en nommer que quelques-unes. En outre, ces droits sont appliqués de façon de plus en plus agressive et indisciplinée. Voilà un obstacle dont nous aimerions discuter dans le cadre de toute négociation commerciale.

Notre accès global au marché américain risque de s'éroder de plus en plus. Il y a aujourd'hui au Congrès au-delà de trois cents projets de loi à saveur protectionniste. Ils s'attaquent ou ont déjà porté préjudice à 6 milliards de dollars d'exportations canadiennes et à 140 000 emplois; ils touchent toutes les régions du pays et une vaste gamme de produits de base.

Voilà où en sont les choses en ce qui concerne le Congrès. Ajoutons à cela que divers États inventent d'autres moyens de mettre un frein à nos exportations. Cet été, par exemple, quatre États de l'Ouest ont interdit l'entrée du porc canadien, sous prétexte qu'ils désapprouvaient les antibiotiques qu'on administrait à nos cochons.

Même lorsque nous venons à bout des mesures protectionnistes, l'effet positif n'est que temporaire. Une victoire de notre part amène tout simplement les représentants du Congrès à modifier la loi de façon à nous rattraper au tournant. Il plane donc une incertitude constante sur nos exportations, et cette situation a naturellement un impact sur l'investissement dans les industries en cause.

L'une des menaces les plus sérieuses à l'heure actuelle concerne l'industrie du bois d'œuvre. Les Américains achètent plus de la moitié de tout ce que nous produisons, et 60 000 emplois sont en jeu au Canada. Il y a trois ans, un projet visant à imposer de nouveaux droits sur le bois d'œuvre canadien a

été défait au Congrès; aujourd'hui, celui-ci est saisi de trois projets de loi distincts qui limiteraient nos ventes de bois d'œuvre résineux.

L'industrie canadienne de l'acier est elle aussi périodiquement menacée. Nous avons réussi il y a un an à éviter que les États-Unis n'appliquent des mesures de sauvegarde qui auraient frappé des exportations canadiennes pour une valeur d'un milliard de dollars. Mais nous n'avons toujours pas de solution permanente au problème.

Au nombre des autres exportations visées figurent le sucre, le poisson, le sel, les framboises, les bleuets... pour n'en nommer que quelques-unes. On parle même aux États-Unis d'imposer des surtaxes sur toutes les importations; cette mesure porterait un dur coup à notre économie. Selon les estimations, une réduction de 10 pour cent seulement de nos exportations pourrait faire perdre leur emploi à un quart de million de Canadiens.

Voilà donc une menace que nous ne pouvons feindre d'ignorer. Le Canada ne peut se permettre de perdre ces emplois, ni même de les voir constamment menacés. Les arrangements en place ne suffisent pas. Nous devons disposer d'un mécanisme plus efficace pour régler les différends et les points de friction dans le secteur commercial et pour trancher les controverses relativement aux subventions accordées à l'industrie, à l'agriculture et au secteur de la pêche. Bref, il nous faut quelque chose de mieux, ne serait-ce que pour préserver les emplois des Canadiens.

Ce sont là quelques-uns des obstacles dont nous voulons discuter avec les Américains, pour préserver les emplois et la sécurité des Canadiens. Mais arrêtons-nous aussi aux occasions.

Un arrangement commercial plus efficace, plus équitable et plus ouvert avec les États-Unis créerait de nouveaux emplois et de meilleurs emplois. Cela encouragerait de nouveaux investissements, non seulement de l'extérieur, mais aussi par des Canadiens, ce qui renforcerait nos industries et accroîtrait leur compétitivité sur le plan international. En d'autres termes, nous vendrions plus de produits non seulement aux États-Unis mais aussi dans le reste du monde. Parce que nous serions plus concurrentiels.

Nombre de producteurs canadiens sont des plus disposés à relever le défi d'un accès élargi à un marché de 250 millions de personnes. Ils ont confiance en leur capacité d'être concurrentiels dans un environnement nord-américain plus sûr. Ils ont confiance en leur capacité en tant qu'administrateurs ainsi que dans les compétences, le savoir-faire et la diligence de leurs travailleurs.

Prenez, par exemple, le cas de l'industrie pétrochimique au Canada. Étant donné que notre pays dispose de vastes quantités de ressources naturelles — tout particulièrement le gaz naturel — à un coût relativement modeste, les produits pétrochimiques sont l'un de ses points forts dans le secteur manufacturier. Toutefois, l'industrie fait largement appel aux capitaux et, pour être concurrentielle sur le plan international, elle doit pouvoir bénéficier d'économies d'échelle considérables, ce qui suppose un accès libre et sûr à un vaste marché.

L'industrie canadienne de l'équipement de transport en commun est un autre secteur qui souffre d'un

---

accès inadéquat au marché américain. Ce marché est limité au Canada. Les fabricants canadiens doivent exporter pour survivre. Le débouché le plus près est le marché américain. Mais les prescriptions relatives aux achats aux États-Unis et aux restrictions analogues quant au contenu imposées au niveau de l'État font qu'il est très difficile pour les exportateurs canadiens d'en tirer parti.

Le gouvernement veut voir ces sociétés prospérer. Nous savons que c'est là une avenue plus prometteuse vers la croissance et l'emploi que ne le seraient des opérations de sauvetage — ou encore des incursions dans le protectionnisme, apprêté à notre façon.

Voilà donc les menaces et les occasions qui se présentent à nous. En nous penchant sur l'une et l'autre, nous avons été très conscients de l'importance fondamentale de faire participer directement les Canadiens à toute décision sur ce que nous pourrions négocier. Dans notre Exposé économique de novembre dernier, nous promettions de consulter étroitement le monde des affaires, les syndicats et d'autres groupes. Et c'est ce que nous avons fait tout au cours de l'année écoulée.

En janvier, nous avons diffusé un document de travail intitulé « Comment maintenir et renforcer notre accès aux marchés extérieurs » ; en mai, nous avons déposé au Parlement un livre vert sur les orientations des relations internationales du Canada.

Au printemps, mon collègue Jim Kelleher, le ministre du Commerce extérieur, a effectué dans les diverses régions du Canada une tournée de six semaines au cours de laquelle il a rencontré des centaines de Canadiens intéressés.

En mai, nous avons nommé un coordonnateur spécial des consultations portant sur l'accès aux marchés, M. Tom Burns, ex-président de l'Association canadienne d'exportation. M. Burns et son équipe ont rencontré des représentants d'une centaine d'associations et de sociétés.

Nous avons consulté les gouvernements provinciaux, d'abord à la Conférence des premiers ministres tenue en février, puis en mai à une réunion des ministres fédéral et provinciaux du Commerce à Vancouver. Une autre réunion des ministres du Commerce se tient aujourd'hui à Halifax, et les questions commerciales seront de nouveau inscrites à l'ordre du jour de la réunion des premiers ministres le mois prochain.

Tout au cours de l'été, un comité mixte spécial du Parlement a tenu des audiences publiques sur les échanges commerciaux entre le Canada et les États-Unis. Nous voulons plus de débats sur la question au Parlement, et plus de consultations à l'échelle du pays.

Nous mettons dès maintenant sur pied un Comité consultatif permanent du commerce extérieur pour faciliter l'échange régulier d'informations et de conseils entre le gouvernement et le secteur privé sur des questions de commerce international.

Le Comité sera présidé par M. Walter Light, ex-président et directeur du conseil d'administration de la société Northern Telecom. Une vingtaine de comités sectoriels, formés des représentants du

monde des affaires, des syndicats, d'associations de consommateurs, des industries culturelles, du secteur agricole, des milieux universitaires et d'organisations de recherche, contribueront aux travaux du Comité consultatif.

Il s'agit là du processus de négociation le plus ouvert dans l'histoire du Canada. Il ne pourra être couronné de succès que si nos négociateurs peuvent jauger l'impact de toute proposition mise de l'avant.

Jusqu'à maintenant, le gouvernement du Canada a invité les Américains à entamer des négociations au sujet du commerce entre nos deux pays. Il se peut qu'il n'y ait aucune négociation si le Congrès refuse d'examiner des arrangements qui limiteraient pour lui les occasions de menacer le Canada au moyen de projets de loi protectionnistes. Si les négociations s'engagent, il est possible qu'elles n'aboutissent à rien si Washington exige un prix que notre gouvernement n'est pas disposé à payer. Mais nous croyons que nous pouvons conclure un marché qui sera profitable pour le Canada. Nous n'entretenons toutefois aucune illusion. Les Américains négocieront ferme. Si nous ne pouvons conclure une affaire qui profiterait au Canada tout entier, alors nous déclinons l'offre.

Il s'agira de négociations commerciales entre deux pays distincts et souverains dont la coopération intelligente peut déboucher sur un plus grand nombre d'emplois, une croissance plus soutenue et une sécurité accrue de part et d'autre du 49<sup>e</sup> parallèle. Les avantages économiques d'une libéralisation des échanges sont indéniables, mais nous savons tous que les nations modernes ne se réduisent pas à la chose économique. Le défi consistera à renforcer notre économie et notre souveraineté.

Comme le déclarait le Premier ministre en annonçant à la Chambre des communes l'intention du gouvernement de rechercher un accord commercial avec les États-Unis, « notre souveraineté politique, notre dispositif de programmes sociaux, notre lutte contre les disparités régionales, notre identité culturelle unique, notre caractère linguistique particulier, voilà les éléments qui constituent l'essence même du Canada. Ils ne seront pas en jeu dans les négociations que nous envisageons ».

Ainsi, nous ne discuterons pas de nos régimes d'assurance-maladie et d'assurance-chômage, du bilinguisme, du Conseil des arts du Canada, de la société Radio-Canada ou encore d'autres instruments qui définissent la spécificité canadienne. De leur côté, les Américains ne discuteront pas de leur politique étrangère, des lois liées au droit au travail, ou encore de leurs valeurs fondamentales. Nous ne nous proposons pas d'échanger Pierre Nadeau contre Dan Rather, ni les Blue Jays contre les Royals.

Par ailleurs, un accroissement des échanges commerciaux avec les États-Unis pourrait renforcer notre base économique et nous fournir de nouveaux moyens de financer l'excellence dans les domaines de l'éducation, des arts, des sciences et de la technologie, des programmes sociaux, du développement international et de la défense nationale. Ce qui viendrait consolider notre souveraineté et renforcer notre sentiment de fierté en tant que nation.

Une prospérité plus grande nous permet de poursuivre des politiques qui, dans les domaines social et politique, vont dans le sens de nos propres conceptions, valeurs et besoins. C'est là l'essence de la souveraineté : être capable de faire ce que l'on veut faire. Ce n'est pas notre détermination qui nous

freine aujourd'hui : c'est notre économie. Les brise-glace coûtent cher. Tout comme les troupes de danseurs et les programmes sociaux, et les autres instruments de souveraineté.

La question de la souveraineté et de l'identité souveraine du Canada n'est pas nouvelle pour moi. Je connais quelque chose de mon pays dans mes deux langues. Il y a quatre ans, j'ai lutté pendant huit longs mois pour faire modifier une mesure constitutionnelle, précisément parce que je crois qu'elle était une offense à l'essence même de mon pays. Dans ma carrière, j'ai eu l'honneur à deux reprises d'aider la population canadienne à afficher sa vraie nature en réaction à des crises à l'étranger — dont une en Éthiopie et une dans les mers de l'Indochine — en faisant montre de générosité et d'esprit de sacrifice. Comme mon Premier ministre et bon nombre de mes collègues, je me suis intéressé activement à la politique pour chercher à concrétiser la vision chère à M. Diefenbaker; et j'ai eu l'honneur, il y a un mois, d'annoncer des décisions souveraines qui devraient garantir cette intégrité du Nord canadien qu'il a proclamée.

Je connais quelque chose de ce pays — sa force, ses contradictions, son sentiment de vulnérabilité. À mon avis, nous sommes devenus ces dernières années beaucoup plus forts en tant que communauté nationale, et beaucoup plus sûrs de notre compétitivité.

La vision canadienne du Nouveau Monde est différente du Grand rêve américain. Elle se fonde sur nos valeurs propres et s'inspire de notre culture, de notre histoire, de notre climat et de notre géographie. Les Canadiens ont le droit d'exiger que le gouvernement préserve ces valeurs et les protège.

Lorsque la « Politique nationale » a été introduite en 1879, le Canada en était encore à ses balbutiements. Les barrières commerciales étaient considérées comme une composante nécessaire d'un programme économique général visant à unifier le nouveau pays sur un axe est-ouest, à coloniser l'Ouest par un réseau de transport transcontinental et à établir un secteur manufacturier national.

Mais le Canada de 1985 n'est plus, dans la famille des nations, le fragile nouveau venu qu'il était à la Confédération. Nous avons mûri, tout comme les attentes de nos citoyens. Il est maintenant approprié que le Canada s'affirme davantage, tant au plan de son identité que de ce qu'il peut réaliser.

Comme je l'ai mentionné, nos relations économiques avec les États-Unis n'ont cessé de se resserrer depuis plusieurs décennies. Peut-on croire sérieusement que les Canadiens ont aujourd'hui moins le sentiment de leur identité nationale qu'ils ne l'avaient en 1935? Le sentiment de notre unicité est-il moins essentiel aujourd'hui qu'il l'était il y a 50 ans?

Pensons à une époque encore plus récente. Dans les années 70, nous avons été témoins d'une sérieuse division entre le Québec et le reste du Canada, et nous avons vu d'amères querelles entre l'Est et l'Ouest du pays. Ces divisions n'avaient rien à voir avec le resserrement de nos relations économiques avec les États-Unis. Elles étaient le fait de problèmes locaux et historiques. Et nous les avons surmontées. Le Canada d'aujourd'hui est un pays mature et uni, prêt à défendre sa position dans le monde.

La décision d'engager des négociations avec les États-Unis n'affaiblira pas notre souveraineté. Elle

affirmera plutôt celle-ci dans un monde de plus en plus interdépendant. Elle démontre la confiance que nous avons de pouvoir être aussi productifs, innovateurs, ingénieux et efficaces que nos partenaires américains.

La souveraineté est un processus dynamique, et non statique. Elle est en constante mutation. Ce n'est pas un artefact que l'on doit garder sous verre et protéger de l'intrusion du changement.

Les pays acquièrent graduellement leur souveraineté. Ils l'édifient, la nourrissent et la renforcent en affrontant et en surmontant les problèmes. C'est ce que le Canada a fait dans le passé. Et c'est dans cette optique qu'il doit concevoir la souveraineté aujourd'hui.

---

S/C